



## ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE POUR MANIFESTATION D'INITIATIVE SYNDICALE

*En application du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire*

Je soussigné(e), Mme/M. :

Né(e) le : \_\_\_\_\_ à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant, autorisé par le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire<sup>1</sup> :

Déplacement pour participer à un rassemblement et une manifestation revendicative le mardi 17 novembre 2020 de 10h à 13h à Bobigny (PREFECTURE Esplanade Jean Moulin en direction de la promenade Jean Rostand DSDEN93), déclarés au préfet du département de Seine-Saint-Denis et soumis à un protocole sanitaire strict (port du masque et respect des gestes barrières).

Fait à :

Le : \_\_\_\_\_ à : .....h..... (Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

---

<sup>1</sup> Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.